

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 15/09/2025

Par suite d'une convocation en date du 08/09/2025, les membres composant le Conseil Municipal de TEILHEDE, se sont réunis en mairie le 15/09/2025 à 19h30 sous la présidence de Monsieur **CHARBONNEL Pascal**, Maire

En exercice : 10

Présents : 06

Votants : 10

Dont pouvoirs : 04

**Présents** : Mme **TIQUEUX** Frédérique

Messieurs - **GOMICHO**N Michel - **VINCENT** David - **SURE** Olivier - **COLLARDEAU** Laurent

**Excusés** : **DOS REIS** José François (pouvoir donné à CHARBONNEL Pascal) - **VIDAL** Jérémy (pouvoir donné à VINCENT David) - **COLLAS** Monique (pouvoir donné à SURE Olivier) - **JOUANADE** Guillaume (pouvoir donné à COLLARDEAU Laurent)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un **secrétaire de séance** pris au sein du Conseil **SURE** Olivier est désigné pour remplir cette fonction

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Suivi des travaux en cours et présentation des travaux à venir
- Présentation projet ESCOFI

**Délibérations**

- Règlementation des boisements – Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

**Questions diverses**

- Mobilier Ecole classe (tables et chaises)
- Point sur les subventions à venir pour les travaux de réfection Salle Polyvalente et RDC Mairie
- Visite du Président du Conseil Départemental Puy-de-Dôme sur le site du Groupe Bell France
- Conseil Départemental – Planning des travaux de remise en état de la chaussée – RD 17 - suite à un glissement de terrain en date du 28/08/2025

**Le Procès-verbal** de la séance du 21/07/2025 a été adressé aux membres du Conseil Municipal le 28/07/2025.

Aucune observation n'est présentée.

Le procès-verbal de la séance du 21/07/2025 est adopté à l'unanimité

## **Suivi des travaux en cours et présentation des travaux à venir**

### **Travaux – Salle Polyvalente et Mairie**

Des modulaires ont été installés sur l'esplanade de la mairie. Le raccordement au réseau d'eau potable et à l'assainissement, réalisé par l'entreprise REDON, est terminé. Restent à finaliser : la pose d'un évier de plonge, l'installation d'un ballon d'eau chaude de 100 L (supplément de 200 €), quelques aménagements dans les sanitaires ainsi que des raccords électriques.

La Communauté de Communes CSM prendra en charge un surcoût de 50 €/mois lié à la location de l'ensemble. L'électricien interviendra prochainement pour assurer le raccordement au réseau. Une rampe d'accès, actuellement en cours de fabrication par le prestataire, sera mise en place dans les prochains jours.

### **Présentation du projet ESCOFI**

Le conseil a été informé d'un projet agrivoltaïque porté par ESCOFI, concernant les secteurs de La Chaize et des Buchailles. Les parcelles ciblées sont situées au nord de la commune, à distance des habitations. Le dispositif envisagé repose sur l'installation de trackers mono-axe, technologie compatible avec l'élevage bovin.

## **DELIBERATION**

### **20250915035 OBJET : Réglementation des boisements – Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier**

M le maire fait connaître que par lettre du 8/07/2025, M le Président du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 23/07/2025, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : MM VERSEPUY Éric, COURSON Jean-Pierre qui sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se porte en outre candidat, en séance, le conseiller municipal ci-après : M GOMICHO Michel, qui remplit les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : MM GOMICHO Michel, VERSEPUY Éric, COURSON Jean-Pierre. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 10, la majorité requise est de 6 voix.

Ont obtenu au premier tour :

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| <b>M GOMICHO Michel</b>      | 9 voix  |
| <b>M VERSEPUY Éric</b>       | 10 voix |
| <b>M COURSON Jean-Pierre</b> | 10 voix |

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours du 1<sup>er</sup> tour, **MM GOMICHO Michel et VERSEPUY Éric** sont élus membres titulaires et **M COURSON Jean-Pierre** est élu membre suppléant

Il appartient également au conseil municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5°. Après en avoir délibéré, le conseil désigne **MM MORAND Jean-Luc, ZANADA Jack** comme propriétaires forestiers titulaires et **Mmes JALLIER Emmanuelle, SURE Elisabeth** comme propriétaires forestiers suppléants.  
Le maire est membre de droit de la CIAF

**Déposée en Sous-Préfecture le 16/09/2025**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **École primaire**

La directrice a fait état de la vétusté du mobilier scolaire (tables et chaises) dans les classes. Un remplacement sera nécessaire d'ici deux ans. Le bilan effectué met en évidence la nécessité de renouveler 40 ensembles de tables et chaises individuelles. La mairie sollicitera des devis afin de programmer cet investissement dans le budget 2026.

### **Subventions – Travaux salle polyvalente et rez-de-chaussée de la mairie**

La commune est en attente de l'arrêté d'attribution concernant plusieurs demandes de subventions : le FIC, le dispositif Bois Local (Conseil Départemental) et le Bonus Ruralité (Conseil Régional). Les commissions étant prévues en fin septembre, les documents devraient être reçus au cours de la première quinzaine d'octobre.

### **Visite de l'entreprise BELL – Zone du Champs Saint Pierre**

Une visite de l'entreprise BELL est programmée le 25 septembre. Elle se déroulera en présence des élus, du président de la Communauté de Communes ainsi que de représentants du Conseil Départemental.

### **Réfection de la chaussée – RD 17**

À la suite de l'éboulement causé par les violents orages de fin août, des travaux de réfection de la RD 17 sont en cours. Réalisés par l'entreprise LYAUDET, ils consistent en la création d'un talus en enrochement, la stabilisation des rives, la reprise de plusieurs aqueducs, la mise en place de tranchées drainantes et la reconstruction de la structure de chaussée. Ces travaux, effectués sous route barrée, se déroulent du 15 septembre au 17 octobre 2025 pour un coût estimé à 140 000 € TTC.

### **Réfection de chaussée – Rue des Sagneaux blancs**

Des travaux de réfection en enrobé sont programmés sur la rue des Sagneaux blancs du 15 au 26 septembre 2025. Le montant du chantier est estimé à 68 828,05 € HT. L'entreprise EUROVIA a été retenue pour leur réalisation.

### **FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)**

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les redistribuer à des territoires moins favorisés. Pour l'exercice en cours, la commune de Teilhède bénéficiera d'un reversement d'un montant de 8 046 €.

## **Travaux de voirie**

- **Route de Combronde** : Le service technique de la Communauté de Communes a étudié les problèmes d'écoulement des eaux pluviales. À plusieurs reprises, les orages ont endommagé les entrées des propriétés riveraines. Un devis a été présenté, mais avant toute validation, une visite sur site est programmée pour la fin septembre.
- **Chemin de la Garde** : Le ruisseau rencontre des difficultés d'écoulement en raison d'une buse obstruée et endommagée par endroits. Il est envisagé de la remplacer par une buse de diamètre supérieur et d'installer un regard afin de mieux absorber les excédents d'eau.
- **Intersection Chemin des Longes / Rue Alexis Goile** : Des travaux de curage du fossé, ainsi que la pose de buses et de regards, sont prévus pour améliorer l'écoulement des eaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**

Le Maire **CHARBONNEL** Pascal

Secrétaire de séance **SURE** Olivier